

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2522(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des poufs à couver. Rectification de la version en langue lettone	
Complétant 2013/0136(COD)	
Sujet	
3.10.04 Elevage et production animale	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	
3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2522(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/11081